Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 17/12/2024

SLOW

ID: 074-217400860-20241213-D_2024_12_13_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE: LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois	Séance du vendredi 13 décembre 2024
Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15	Etaient présents: M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole
En exercice: 13	Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni
Présents : 10	
Votants: 12	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Délibération n°D_2024_12_13_05	Absents ayant donné procuration : M. Christophe Comé à M. Georges Canicatti, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle
	Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Location de l'espace Pierre Brand – Suppression des options « Vaisselle » et « Utilisation des appareils de cuisson de la cuisine » et modification du règlement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le règlement et la convention de la salle des fêtes en ce qui concerne la vaisselle et les appareils de cuisson de la cuisine.

En effet, compte tenu de la difficulté de gestion de l'option « vaisselle », le conseil municipal propose de la supprimer.

D'autre part, au vu de la vétusté des équipements de cuisson (four électrique, veux vifs gaz), Monsieur le Maire propose de les supprimer et de les remplacer par un chauffe-plat. L'option « utilisation des appareils de cuisson » serait ainsi supprimée.

Monsieur le Maire poursuit en énonçant les modifications à apporter au règlement et à la convention de la salle des fêtes :

- Modification dans le règlement de l'Espace Pierre Brand :
 - de l'article 10 « Etat des lieux » :
 (...) Les dispositifs ehauds, froids, hotte aspirante devront être éteints dès la fin de leur utilisation.(...)
 - o de l'article 11 « Caution » : (…) Un 4^{ème} chèque de 200 € sera exigé pour l'option vaisselle.(…)(pour la vaisselle voir article 17) (…)
 - o suppression de l'article 17 « Vaisselle »

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID: 074-217400860-20241213-D_2024_12_13_05-DE

o de l'article 20 « Equipements » :

(...)La cuisine est équipée d'1 lave vaisselle, d'1 marmite électrique, d'1 four électrique + 2 feux vifs gaz, d'1 réfrigérateur, d'1 congélateur et d'1 poubelle.

L'utilisation des appareils de cuisson est conditionnée au choix de l'option « utilisation des appareils de cuisson de la cuisine ».

- Modification dans la Convention d'utilisation de l'Espace Pierre Brand :
 - o de l'article 2 « CONDITIONS D'UTILISATION » :
 - les options « vaisselle » et « appareils de cuisson » de la cuisine sont supprimées
 - (...) Les éviers, le réfrigérateur, (...), la machine à laver la vaisselle et gazinière seront laissés propres. Les filtres et la bonde du lave vaisselle seront rincés (...)
 - o de l'article 8 « CAUTIONS DE GARANTIE » :
 - suppression de la fourniture de la caution de 200 € en cas de défaut de nettoyage de la vaisselle et/ou du lave-vaisselle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- APPROUVE la suppression des options « vaisselle » et « appareils de cuisson » ;
- APPROUVE les modifications ci-dessus énoncées du règlement de l'espace Pierre Brand et de la convention d'utilisation.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Contamine-Sarzin, le 13 décembre 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

De sa publication: 17 DEC. 2024

Et de sa mise en ligne le: 17 DEC. 2024

Georges CANGAPTI Pierrette BATON MARECHAL